



Comité international contre la répression

(pour la défense des droits syndicaux et politiques)

**URGENT : communiqué du Comité international contre la répression (Cicr)
pour la défense des droits syndicaux et politiques**

**Contre la criminalisation de la solidarité internationale,
contre la Raison d'État !**

Soutien total à Olivia Zemor et Nicolas Shashahani !

Le Comité international contre la répression (Cicr) dénonce avec la plus grande fermeté la condamnation d'Olivia Zemor, présidente d'EuroPalestine, pour prétendue « *apologie du terrorisme* » à Paris. La lourdeur des sanctions – 24 mois de prison avec sursis, 5 ans d'inéligibilité, son inscription au fichier du terrorisme, près de 5 000 euros d'amende et de dommages et intérêts – est sidérante. Cela pour avoir dénoncé le génocide en cours à Gaza et défendu publiquement la résistance du peuple palestinien.

La répression frappe aussi Nicolas Shashahani, autre dirigeant d'EuroPalestine, arrêté à l'aube, placé en garde à vue après une violente perquisition menée par des policiers cagoulés qui ont retourné son appartement sans rien trouver. Ces opérations, sans aucun rapport avec de prétendus « risques », visent à intimider et terroriser toute forme de solidarité, à bâillonner les organisations, qu'il s'agisse de syndicats ou d'associations solidaires du peuple palestinien. Il s'agit de la même logique répressive que celle de l'affaire de Jean-Paul Delescaut¹, mais force est de constater que des crans sont franchis.

La condamnation d'Olivia Zemor s'inscrit dans une offensive générale de criminalisation de la solidarité avec la Palestine. Depuis des mois, des officines et réseaux inconditionnels du pouvoir israélien instrumentalisent les tribunaux pour tenter de faire taire le boycott et la dénonciation des crimes envers le peuple palestinien : dans tout le pays, des centaines de militants sont menacés ou poursuivis pour « *apologie du terrorisme* » pour avoir simplement dénoncé les crimes de l'armée israélienne. Ces réseaux bénéficient de la complaisance, pour ne pas dire plus, de l'État français, qui met son appareil policier et judiciaire à leur service, comme l'illustrent les circulaires appelant à poursuivre coûte que coûte les militants de la campagne BDS.

.../...

¹Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD CGT du Nord, avait été condamné en première instance pour « *apologie du terrorisme* » pour un texte de solidarité avec le peuple palestinien avant d'être relaxé en appel. Le Cicr s'était à l'époque exprimé sur cette affaire.

Comité international contre la répression – Cicr 87, rue du Faubourg-St-Denis

75010 Paris – France

E-mail : bureaucicr@gmail.com

Cette complaisance structurelle envers des plaignants pro-génocide et pro-colonisation révèle la nature profondément politique de la condamnation d'Olivia Zemor.

Nous affirmons que ce jugement est inique et qu'il relève de la Raison d'État. En criminalisant celles et ceux qui décrivent les faits, dénoncent le génocide en cours et se solidarisent avec la résistance palestinienne, l'État français se rend complice des crimes qu'il couvre diplomatiquement et militairement. À l'intérieur, il cherche surtout à étouffer le mouvement qui refuse l'alignement du pouvoir sur la politique coloniale et guerrière d'Israël.

Le Comité international contre la répression exprime son plein soutien à Olivia Zemor et à Nicolas Shashahani. Nous exigeons la levée immédiate de toutes les condamnations prononcées à l'encontre d'Olivia Zemor, l'abandon de toutes les poursuites contre les militants solidaires du peuple palestinien, la fin des perquisitions et gardes à vue à leur rencontre.

Nous participerons à toutes les initiatives décidées en leur soutien.

La solidarité n'est pas un crime, et nous ne laisserons pas ainsi voir bafouer les libertés fondamentales et réduire au silence celles et ceux qui se tiennent aux côtés du peuple palestinien, dont nous sommes. Nous serons présents samedi prochain aux manifestations en solidarité avec la Palestine.

Paris, le 26 mars 2026